

181, avenue Victor Hugo
75116 Paris – France
t + 33 1 44 05 05 33
f + 33 1 47 27 11 14

france@actioninnocence.org
www.actioninnocence.org



Communiqué de presse, Paris, le 22 février 2010 Chatroulette.com : Action Innocence s'insurge contre ce site pornographique à la portée de tous les enfants

Action Innocence, ONG dont la mission est de préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur Internet, souhaite réagir face au site chatroulette.com.

Sur Chatroulette, c'est le principe de la roulette russe, n'importe qui peut discuter au hasard avec un autre internaute, n'importe où dans le monde. N'importe qui...y compris des personnes en train de se masturber... en quête de quoi, de provocation ? de nouvelles rencontres ? Si tout le monde semble s'émouvoir de telles pratiques, cela fait longtemps qu'Action Innocence s'insurge contre ces dérives. Car ce qui se passe sur chatroulette n'a rien de nouveau ! Il suffit de discuter sur la plupart des tchats pour ados et de brancher sa webcam pour malheureusement tomber en quelques minutes sur des exhibitionnistes.

L'exhibitionnisme n'est pas un phénomène nouveau ; ce qui est nouveau, c'est la facilité, et la régularité avec laquelle un enfant peut être confronté à ce type d'image. Nous ne pouvons que nous inquiéter, au-delà du traumatisme que ce type d'image peut avoir sur des enfants, sur les éventuels risques de mises en relation entre un individu malveillant et un mineur.

Ce site n'est pas illégal en soi mais en revanche, aucune information n'indiquait, à sa sortie, qu'il comportait des scènes à caractère pornographique.

Or, l'article 227-24 précise : « Le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, soit de faire commerce d'un tel message, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur. »

Ce site n'ayant manifestement pas de caractère illégal, il ne peut être interdit. Il reste néanmoins qu'il doit être surveillé de très près, avant qu'il ne soit le vecteur de préjudices encore plus dommageables. Il faut également veiller à ce que ce site soit intégré dans les listes noires des systèmes de contrôle parental.

Par ailleurs, rappelons, une fois de plus, le rôle de la prévention et du rôle des parents dans l'éducation numérique de leurs enfants.

Véronique Fima, Directrice d'Action Innocence France

A propos d'Action Innocence :

ACTION INNOCENCE est une ONG d'intérêt général fondée en 1999 en Suisse, en 2003 en France, dont la mission est de contribuer à préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur Internet.

ACTION INNOCENCE, c'est :

- la prévention dans les établissements scolaires effectuée par des psychologues,
- des campagnes de sensibilisation dans les médias,
- la lutte contre le trafic de fichiers pédo pornographique en collaboration avec des services de police et de gendarmerie en Europe,
- une équipe opérationnelle de 10 personnes dont 4 psychologues.

www.actioninnocence.org